

## REGLEMENT DE L'APPEL A CONCURRENCE

### *Préambule*

Depuis sa création, la Fondation Nationale des musées (FNM), s'est engagée dans la valorisation du patrimoine national et le soutien aux arts et aux artistes marocains. Elle œuvre à la promotion de la scène artistique marocaine sous toutes ses formes. Elle mène notamment une politique d'acquisition d'œuvres d'art et d'objets patrimoniaux visant à consolider son action à long terme afin de développer ses collections.

De par ses missions clairement définies dans la loi portant sa création, la FNM contribue à l'enrichissement des collections des musées, par l'acquisition, à titre onéreux ou gratuit, des œuvres ayant une valeur historique, scientifique, artistique ou ethnologique, destinées à faire partie de ses collections.

Et dans le cadre de son adhésion aux efforts fournis par les autorités marocaines pour lutter contre l'impact de la pandémie du COVID-19, la Fondation Nationale des musées s'est engagée dans le soutien de l'art et des artistes.

Cette action vise à soutenir un secteur particulièrement touché et fragilisé par la crise sanitaire et à renforcer la cohésion sociale, en soutenant les artistes dans cette période difficile. Ce soutien aux artistes se manifeste sous forme de l'acquisition d'une œuvre d'art dont la qualité fera l'objet d'une validation par une commission, formée de personnalités issues du monde de l'art et de la culture. L'acquisition des œuvres concernera de façon prioritaire les artistes émergents.

### **1- OBJECTIFS DE L'APPEL A CONCURRENCE**

- Soutenir, promouvoir et valoriser la jeune scène artistique marocaine ;
- Constituer un fonds artistique pour la Fondation Nationale des Musées ;

- Encourager la production d'œuvres d'art représentatives du dynamisme de la scène artistique marocaine.

## 2- BUDGET DE L'APPEL A CONCURRENCE

Le budget proposé pour cette opération est de **Six Millions de Dirhams Toutes Taxes Comprises (6.000 000,00 dh ttc)**.

## 3- ADMISSIBILITE

L'appel à concurrence est ouvert aux artistes professionnels marocains résidents au Maroc.

L'œuvre devra répondre à des normes de qualité et être représentative d'un travail qui se démarque par un langage singulier.

L'artiste candidat devra soumettre une liste des expositions auxquelles il a participé et proposer un texte succinct pour décrire l'œuvre présentée et en expliquer le propos artistique.

## 4- DOCUMENTS A SOUMETTRE

Le dossier de candidature doit comprendre :

- Une note de présentation de l'artiste, de son travail et de son parcours (biographie, portfolio, éléments de référence...), l'artiste doit justifier de son parcours d'exposition ;
- Formulaire renseigné par le candidat (joint en annexe) ;
- Descriptif précis des œuvres (titre ou appellation, techniques, matières, dimensions, date de réalisation, état de l'œuvre, nom de l'artiste ...) ;
- Proposition de prix de l'œuvre ;

- Photographies en couleurs, de préférence en haute résolution.

Le candidat doit présenter deux (2) œuvres au minimum et quatre (4) œuvres au maximum. Le nombre d'œuvres acquises pour chaque artiste sélectionné par la commission de sélection ne dépassera pas une (1) œuvre.

Les dossiers de candidature peuvent comprendre tout document complémentaire à la demande de la FNM.

Les dossiers de candidature demeurent la propriété de la Fondation Nationale des Musées.

## 5- CRITERES D'ACQUISITION

Toute proposition d'acquisition doit être jugée selon les critères suivants :

- La qualité esthétique de l'œuvre ;
- La pertinence et la cohérence de cette pièce au sein du fonds de la FNM
- L'état de l'œuvre
- Le titre légal de propriété.

L'attribution, la provenance, la date et l'état de l'œuvre sont examinés et vérifiés avant que l'approbation finale ne soit donnée par la commission de sélection.

## 6- COMMISSION

Les membres de la commission seront désignés par le Président de la Fondation Nationale des musées et ce, conformément au règlement fixant les modes et les procédures d'acquisition d'œuvres d'art et d'objets patrimoniaux approuvé par le Ministre de l'économie et des finances en date du 05 mai 2016.

La commission statue sur l'utilité, la pertinence et la valeur artistique de chaque œuvre proposée.

## 7- PRIX

Le prix proposé par œuvre varie entre **Quinze Mille Dirhams (15 000,00 Dh)** comme montant minimum et **Quarante Mille Dirhams (40 000,00 Dh)** comme montant maximum.

**NB :** La commission statuera pour les œuvres des artistes, au cas par cas sans dépasser le budget alloué à l'acquisition de chaque œuvre arrêtée à un montant maximum de **40.000,00 dh.**

## 8- QUESTIONS

Toute question doit être adressée, par courriel à : [a.elidrissi@fnm.ma](mailto:a.elidrissi@fnm.ma)

## 9- RECEPTION DES DOSSIERS

Pour être recevables, valides et considérés, les dossiers doivent être adressés par voie électronique uniquement et reçus au plus tard :

**Date de réception : 23 Juin 2020**

**Heure : 16 : 00**

**Adresse mail : [ac012020@fnm.ma](mailto:ac012020@fnm.ma)**

La proposition devra être envoyée avant la date et l'heure limites déterminées au présent appel à concurrence. La date et l'heure pour la réception des dossiers sont de rigueur.

Les dossiers reçus, après la date et l'heure prévues ou, dans une autre adresse autre que celle indiquée, de même que les propositions reçues par courrier postal ou télécopieur sont automatiquement déclarés non recevables

### **10- DISPOSITIONS GENERALES**

Les personnes dont les données à caractère personnel figureront dans le dossier de l'appel à concurrence reconnaissent et acceptent que pour les besoins du présent appel, la FNM traite leurs données personnelles conformément à la loi **09-08** relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel, et consentent, par conséquent, expressément et sans ambiguïté à l'utilisation, la divulgation et l'échange des données personnelles qu'ils fournissent à la FNM.

La FNM se réserve le droit :

- D'amender ou d'annuler le présent appel à concurrence en totalité ou en partie, à tout moment ;
- De repousser le délai de réponse ;
- De déterminer si une réponse est satisfaisante ou non et remplit les conditions précisées dans le présent appel à concurrence ;
- De ne pas donner suite aux propositions des offrants.